Communiqué de presse des Comités de soutien aux familles sans abri des groupes scolaires **Robert Doisneau**, **Victor Hugo** et **Michel Servet** fédérés au sein du collectif **Jamais Sans Toit** Lyon

**POURSUITE DE LA MOBILSATION : PAS DE REMISE A LA RUE**

Nous, des parents, enseignants et habitants du quartier des écoles Robert Doisneau, Victor Hugo, Michel Servet, sommes de nouveaux inquiets quant à la situation de familles d’élèves actuellement hébergées dans le cadre du plan hivernal.

En effet, les lieux qui ont été ouverts pour le plan hivernal ont vocation à fermer à la fin du plan froid. Toutes les familles hébergées vont dans le meilleur des cas changer de lieux et dans le pire être remises à la rue. Les services de la préfecture ont indiqué que les situations seraient étudiées au cas par cas en précisant bien que pour ceux dont la présence n’est pas légale sur le territoire national, ils n'auraient pas vocation à y rester.

L’hébergement de ces familles n’a pu se faire que suite aux mobilisations massives et à l’occupation des écoles, et ce, malgré la forte présence policière, des mois de novembre et décembre. Il nous a permis d’en mesurer l’impact très positif sur la scolarité de ces élèves. Leurs résultats scolaires se sont améliorés, leur intégration auprès des autres élèves de l’école s’en est trouvée facilitée.

Aujourd’hui, il nous paraît absurde, inhumain mais aussi contre-productif d’imaginer que ces élèves et leur familles puissent, de nouveau, retourner vivre dehors dès la fin du plan d’hébergement hivernal.

Nous soutenons et accompagnons donc ces familles dans leurs demandes de maintien au minimum en hébergement d’urgence, et dans celle de bénéficier d’un hébergement stable dans lequel elles pourront être accompagnées dans leurs démarches d’insertion.

Ce soutien s’inscrit dans la mise en conformité de leur situation avec le Code de l’Action Sociale et des Familles qui stipule, à l’article L.445-2-3, que « *Toute personne accueillie dans une structure d’hébergement d’urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ».*

A travers l’organisation d’un rassemblement solidaire le **mardi 13 mars 2018 à 18 h place Sathonay**, nos collectifs mettent de nouveau les autorités compétentes face à leurs responsabilités.

Ainsi, parce que la charité citoyenne ne peut se substituer plus longtemps au principe de solidarité républicaine, ce rassemblement sera une nouvelle fois l’occasion de réaffirmer avec force le caractère inconditionnel du droit à **l’hébergement d’urgence consacré par la loi**.

Nos collectifs restent vigilants et, si les familles hébergées sont remises à la rue, nous reprendrons les occupations d’école pour les mettre à l’abri.